



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 16

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 09/02/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 février 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Affectation des résultats au terme de l'exercice 2016 – budget annexe régie municipale fêtes et animations

A partir des éléments du Compte administratif du budget annexe Régie des fêtes et Animations de l'exercice 2016, l'excédent constaté d'un montant de **357,00 €** est affecté au financement du budget de l'exercice 2017 chapitre 002, section de fonctionnement.

Il est demandé à notre assemblée de donner un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'affectation des résultats au terme de l'exercice 2016, budget annexe régie municipale fêtes et animations.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES